



**PLANIFICATION
DE LA
RÉPONSE
POLICIÈRE
LORS D'UNE
PANDÉMIE
COVID-19**

15 Avril 2020

NOTE D'ORIENTATION

PLANIFICATION DE LA RÉPONSE POLICIÈRE LORS D'UNE PANDÉMIE COVID-19



Ce document résume les facteurs que les institutions policières doivent prendre en compte lors de la planification de la réponse à la pandémie Covid-19.¹ Il a vocation à être générique et adaptable à différents contextes à travers le monde.

SOMMAIRE

Introduction

Considérations générales

Aspects essentiels auxquels les policiers devraient réfléchir avant, pendant et après le processus de planification.

Mesures externes

Mesures importantes nécessaires pour mettre en place des mécanismes de coordination avec d'autres agences et à envisager lors de la mise en œuvre d'ordres relatifs à une urgence sanitaire.

Mesures internes

Actions critiques pour assurer la sécurité des policiers et de leurs familles et garantir la continuité des services avec une approche genre.

¹ Ressources extraites, avec de sincères remerciements au Forum de recherche des cadres de la police (Police Executive Research Forum) et à ses auteurs : Andrea M. Luna, Corina Solé Brito et Elizabeth A. Sanberg, (octobre 2007) Planification de la police pour une pandémie de grippe : études de cas et recommandations issues du terrain, Police Executive Research Forum, Washington, DC 20036.

INTRODUCTION

1. Les services de police du monde entier sont confrontés à des défis sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19. Ces défis sont à la fois liés à la complexité et à l'ampleur des activités que la police est appelée à effectuer et à la nature changeante du rôle de la police pendant la pandémie.

2. Bien que les agents de santé soient en première ligne, la police devrait être impliquée à chaque étape de la réponse et rester l'interface principale avec la population pour répondre à leurs questions et résoudre leurs problèmes. Les services de police sont submergés par des missions supplémentaires en raison de l'urgence : appliquer les ordonnances de santé publique, y compris les quarantaines ou les restrictions de voyage, sécuriser les établissements de santé, maîtriser les mouvements de foules, aider à gérer les décès de masse, protéger les stocks nationaux de vaccins ou d'autres médicaments et même une mission d'information du public et de communication des risques.

3. La coordination de la réponse n'est pas spontanée car la police n'a peut-être pas travaillé auparavant avec la plupart des agences avec lesquelles elle devrait coordonner son plan de réponse, y compris la santé publique, les responsables médicaux et d'autres corps de métiers essentiels, tels que les entités en charge des télécommunications, l'électricité et l'eau. De plus, le recours à l'armée pour faire appliquer les mesures d'urgence dans de nombreux pays pose des problèmes concernant les relations entre la police et l'armée en termes de compétence et de responsabilité.

“ Ensemble, nous pouvons et devons prévenir la violence partout, des zones de guerre aux domiciles, alors que nous nous efforçons de battre COVID-19

António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, Avril 2020 ”

4. Bien que le rôle de la police en cas de menaces sécuritaires et d'urgences est généralement bien défini, il est loin d'être clair lors d'une pandémie, ce qui ajoute une couche supplémentaire à la complexité de la réponse de la police. En fait, contrairement aux services de santé publique, la plupart des plans nationaux de réponse à COVID-19 ne tiennent pas compte du rôle de la police ou n'en font que peu mention en termes larges et généraux. D'une manière générale, il est mentionné qu'en plus des fonctions habituelles, la police a un rôle à jouer pour soutenir la lutte contre la maladie et protéger les personnes contre la contamination. Ce rôle secondaire attribué à la police peut également être constaté à travers le soutien financier et autres types supplémentaires de soutien attribués à la police par le gouvernement en comparaison avec

d'autres organismes, en particulier ceux qui travaillent sur la réponse sanitaire.

5. Le rôle de la police évolue également à mesure que le contexte de la pandémie évolue et que les besoins de la population et du gouvernement évoluent. Par exemple, les tribunaux peuvent donner priorité à certains cas au détriment d'autres en fonction de la situation, ce qui aura une incidence sur les décisions de la police concernant les infractions à poursuivre et les dossiers à enquêter.

6. Les besoins du personnel de police et les capacités de l'organisation peuvent également changer pendant la pandémie, car eux et leurs familles peuvent être touchés par la pandémie, au moins dans la même proportion que le reste de la population.

7. Par conséquent, il est extrêmement important de planifier la réponse de la police à COVID-19 pour faire face à l'évolution des problèmes liés à la préparation, à l'intervention et à la reprise après la pandémie. L'importance de la planification réside également dans les risques d'atteinte à la réputation auxquels la police peut potentiellement être confrontés pendant la réponse à la pandémie, sachant que les mesures prises aujourd'hui auraient un impact sur les relations futures entre la police et la population après la pandémie.

8. La police devrait également prendre en compte les effets non nocifs de la pandémie de COVID-19 et préparer sa réponse pour mieux se positionner et améliorer ses services à la population. La police devrait considérer les fenêtres d'opportunités qui peuvent être ouvertes pendant la pandémie aux niveaux

politique et social pour introduire des réformes critiques, telles que la transformation numérique de la gestion de la police et la modernisation de ses procédures d'enquête, qui peuvent avoir un impact durable et positif sur le développement de la police, une fois la pandémie finie.

KAALAMAN UKOL SA COVID-19

ANO ANG COVID-19 (Novel Coronavirus Disease)?
 ITO AY ISANG MAKAKAHAWANG SAKIT NA SANHI NG BAGONG CORONAVIRUS NA NGAYON PALANG NAKITA SA MGA TAO. ANG PANGUNAHING METHOD OF TRANSMISSION AY DROPLETS MULA SA TAONG MAY SAKIT KAPAG SIYA AY UMUBO, HUMATSI NG O NAGSALITA.

ANO ANG MGA DAPAT GAWIN?
 Kung tsek sa lahat ng sintomas na ito, huwag mag atubili na sundin ang mga sumusunod:

1. Sabihan ang pinaghihinalaang may sakit na i-isolate muna ang kanyang sarili, pag-suotin ng surgical mask.
2. I-report sa Baliwag Hotline: 0917-505-7827 ang insidente para sa koordinasyon.
3. Kung kinakailangang ma-ospital ang pasyente, dapat siyang dalhin ng kinauukulan sa pinaka malapit na level 2-3 na ospital na may sapat na pasilidad para sa COVID-19.

BALIWAG HOTLINE: 0917-505-2827 (STAR)
 Kung galing sa mga bansa na affected ng covid at wala naman simtomang, makipag-ugnayan sa Barangay Hall o sa mga Health Centers na malapit sa inyo para makapag self quarantine

DUGONG BALIWAG PUSONG BALIWAG **Yes! BALIWAG CITY**

PAANO MAIIWASAN ANG COVID-19?

- Umiwas sa mataong lugar
- Magsuot ng surgical mask kung kinakailangan
- Palaging linisin ang mga gamit lalo na sa paligid ng taong nakitaan ng simtomang
- Obsorbahan ang sarili para sa mga simtomang
- Maghugas ng kamay lalo na pagkatapos magbanyo o hawakan ang alagang hayop
- Siguraduhing malinis at maayos ang pakakaluto ng inyong pagkain

PAGHUHUGAS NG KAMAY

- Gumamit ng malinis na tubig
- Isara ang gripo at sabunin ang kamay
- Kuskusin maigi ang bawat bahagi ng kamay: likod, palad, pagitan ng daliri ng hindi baba sa 20 segundo
- Gumamint ng tisyu upang tuyuin ang kamay, gamitin ito pang sara ng gripo
- Itapon ang ginamit na tisyu sa tamang tapunan

Baliwag, Philippine /photo Judgefloro @Wikimedia

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

9. **Commencez par acquérir une compréhension approfondie de la menace.** Avant de procéder à la rédaction de protocoles, il est impératif que ceux qui sont responsables de la planification aient une compréhension approfondie de la menace, y compris l'impact que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur la communauté et sur la capacité de la police, en tant qu'institution, à fonctionner normalement. Comprendre la menace et les problèmes qui surgiront aidera les responsables de la police à évaluer avec précision les éléments de planification et les ressources nécessaires, et à prévoir comment une pandémie de COVID-19 peut changer

l'environnement policier et les priorités de l'institution.

10. **Recherchez des ressources externes et des approches prometteuses dans d'autres institutions ou départements.** Très peu de services de police au niveau local ont développé de plans complets pour répondre à une pandémie de type COVID-19. Cependant, à fur et à mesure que de nouveaux plans sont développés, les ressources et les directives de planification s'avéreront utiles aux processus de planification d'autres services de police. Les moteurs de recherche sur Internet peuvent également être utiles pour trouver les informations les plus récentes et pour identifier

les services de police et autres organismes d'application de la loi qui ont élaboré des plans.

11. Soyez réalistes quant aux attentes du rôle de la police dans la réponse globale à une pandémie de COVID-19. Lors de la rédaction des plans de la réponse de la police, soyez très clair sur la capacité de l'institution à apporter de l'aide à d'autres agences pendant une pandémie de COVID-19. Dans toute urgence à grande échelle, les ressources policières (et les ressources des autres premiers intervenants) peuvent rapidement être dépassées. Dans le cas d'une pandémie de COVID-19, les services de police sont susceptibles de faire face au fardeau supplémentaire de travailler avec une main-d'œuvre réduite, car certain nombre d'agents peuvent être infectés ou avoir besoin d'isolement après avoir été exposés à des personnes infectées. Un élément clé de la planification de la réponse policière à l'échelle de la juridiction, consiste à identifier les rôles prioritaires² que seuls la police ou d'autres services chargés de l'application des lois peuvent jouer, et à trouver, dans la mesure du possible, des alternatives au reste de l'assistance policière.

12. Utilisez les plans existants et incorporez uniquement les nouvelles parties nécessaires lors d'une pandémie de COVID-19. La planification d'une pandémie de COVID-19 peut être très similaire à la planification d'autres types d'incidents critiques. Bien qu'il existe des

spécificités de la pandémie COVID-19 qui doivent être prévues (comme prévenir la transmission de la maladie au milieu professionnel), les plans doivent être souples et applicables à d'autres types d'urgences de santé publique. Dans de nombreux cas, la structure globale de ce genre de planification est de type « modulaire ». Les modules individuels couvrant des sujets tels que l'évacuation des zones urbaines ou la gestion des morgues en cas de décès en masse. Selon la nature de l'urgence, certains modules peuvent être ressortis et mis en œuvre car ils seraient applicables à tout événement dans lequel les effectifs des services de police sont réduits.

13. Mettez régulièrement le plan à jour. À mesure que de nouvelles informations scientifiques sur COVID-19 deviennent disponibles ou que des changements au niveau de la situation ou des ressources sont observés, les plans doivent être mis à jour et les nouvelles versions doivent être diffusées auprès de tout le personnel. Il est également important d'afficher les informations et les mises à jour au niveau de l'institution policière sur le réseau intranet ou à travers les bulletins que le personnel est invité à vérifier quotidiennement au début de travail.

14. Mettez le plan à l'épreuve. Intégrer les leçons apprises et examiner les composants qui nécessitent un travail supplémentaire. Les dispositions d'un plan de lutte contre la

² Des fonctions moins critiques pourraient être suspendues ou réduites. Par exemple, à Santa Fe, en Argentine, le gouverneur a assoupli les mesures de circulation pendant la mise en quarantaine, car la police

est surchargée par d'autres fonctions plus critiques, jusqu'à ce que le plan de réponse à la pandémie de COVID-19 du ministère de l'Intérieur soit mis à jour.

pandémie COVID-19 devraient être appliquées pour familiariser les personnels avec leurs rôles et responsabilités respectifs et pour identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière. La mise à l'essai du plan par plusieurs agences aidera à identifier toute mauvaise conception ou erreur sur les rôles et les responsabilités des chacune des agences

impliquées dans l'exercice. Ces dernières doivent également corriger les erreurs de conceptions et intégrer les leçons apprises lors de ces exercices ou pendant la mise en œuvre réelle de leurs plans respectifs.³

³ Par exemple, Toronto a intégré les leçons apprises de son expérience avec le SRAS dans son plan actuel d'urgence de santé publique/pandémie COVID-19. Le service de police métropolitaine de Londres a participé dans plusieurs exercices de mise en œuvre du plan de la ville, aussi bien au niveau local que national, et a identifié quelques domaines à développer, tels que le

traitement local des décès en masse. L'expérience récente de Londres avec l'empoisonnement au polonium 210 d'Alexander Litvinenko a souligné l'importance d'obtenir des informations précises et fiables sur la nature d'une menace pour la santé publique et le risque pour les premiers intervenants.



MESURES EXTERNES

15. **Contacter des experts en la matière pour obtenir de l'aide dans le processus de planification.** Comme pour d'autres processus de planification d'urgence, la planification en cas de pandémie de COVID-19 devrait être un effort multidisciplinaire et multi-agences. Les responsables de la planification de la réponse policière devraient travailler étroitement avec d'autres experts en la matière qui participent aux plans d'urgence sur le territoire de la juridiction et les engager dans les efforts de formation et de planification des services de

police. Les efforts de planification à l'échelle de la juridiction devront impliquer les autorités sanitaires et médicales publiques, qui à leur tour seront en mesure d'aider les services de police et les autres organismes d'application de la loi à se former et à développer leurs propres plans.

16. **Tirer profit des relations existantes.** Les fonctionnaires de police doivent identifier les experts locaux en la matière, tels que les responsables de la santé publique ou les médecins avec lesquels l'agence de police interagit régulièrement : soit des professionnels

“ **Le respect mutuel et le respect des Droits Humains doivent être notre boussole pour surmonter cette crise**

António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, Avril 2020”

de médecine interne ou des responsables externes de la santé publique, et ce le plus tôt possible dans le processus de planification.

17. Identifier les lois et autorités de santé publique pertinentes. Les personnels des services de police ont besoin de se familiariser avec les lois de la santé publique régissant toute réponse à la pandémie COVID-19, telles que le cadre légal qui spécifient l'autorité ayant le pouvoir de déclarer une urgence de santé publique, et toute lois qui donnent aux services de police des pouvoirs spéciaux au cours de cette urgence. Une bonne compréhension du rôle de la police et des autres forces de l'ordre dans l'application les ordonnances de santé publique aidera les services de police à mieux cerner ce qu'on attendra d'eux pour faire respecter la mise en quarantaine et autres questions sensibles. Les services de police peuvent demander l'appui des responsables locaux de la santé publique pour identifier les lois et réglementations pertinentes et à déterminer comment ces informations seront incorporées dans leurs plans internes de réponse à la pandémie COVID-19 et dans leurs

efforts de formation, ainsi que dans les efforts multi-agences.

18. Inclure les autres entités locales de la chaîne pénale dans les efforts de planification. Reconnaître que le fonctionnement des autres composantes du système de justice, comme les tribunaux, les services pénitentiaires et les autres services d'application de la loi, sera probablement compromis pendant la pandémie. Travailler, au niveau local, avec les autres entités de la chaîne pénale déterminera les interactions et chevauchements possibles des plans de chaque agence qui pourront affectant ceux des autres secteurs de la justice pénale.

19. Veillez à ce que les réponses à la pandémie soient proportionnées, nécessaires et non discriminatoires. Prenant note des mesures de précaution recommandées par l'OMS, et étant donné que la police nationale et les autres organismes chargés de l'application des lois devront continuer de traiter non seulement les questions de sécurité publique, mais également celles liées aux problèmes de santé publique avant, pendant et après la pandémie du COVID-19, la police, les autres entités en charge du maintien de l'ordre, leurs ministères compétents et les autorités judiciaires devraient donc examiner s'il est possible de limiter temporairement les arrestations et / ou les détentions aux seules infractions qui constituent une menace immédiate pour la communauté afin de réduire la pression sur les lieux de détention et les prisons pendant cette

période⁴. La police devrait veiller à ce que les besoins et les exigences des femmes détenues soient satisfaits.

20. En même temps, les services compétents doivent s'attendre à une augmentation probable des appels en lien avec des éléments entourant la réponse à la pandémie de COVID-19 :

- a) Violences conjugales / VSBG ;
- b) Violence intercommunautaire ;
- c) Relations entre la police et les communautés affectées par l'application des mesures liées au COVID-19, en particulier en ce qui concerne l'application des politiques de confinement et la gestion de l'ordre public tout en maintenant le respect des droits de l'homme ;
- d) Préjugés et violence contre les personnes soupçonnées d'être porteuses du COVID-19 ainsi que les étrangers / minorités spécifiques / réfugiés et autres groupes vulnérables ;
- e) Trafic de personnes ;
- f) Contrefaçon de médicaments et de produits médicaux ; et
- g) Troubles civils concentrés sur les centres de santé, les supermarchés et les centres de distribution, les entrepôts contenant et/ou soupçonnés de contenir des articles en

“ La pandémie a également entraîné une augmentation horrible de la violence contre les femmes

António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, Avril 2020 ”

forte demande, et d'autres infrastructures essentielles.

21. **Élaborez à l'avance une stratégie de communication avec le public.** Collaborer avec les responsables de la santé publique pour élaborer des messages clés et des stratégies de communication des risques à la communauté. Les communications doivent inclure des informations précises et être diffusées en temps opportun. Elles doivent suivre des directives responsables de communication des risques qui réduiront la peur et la panique inutiles ainsi que les préjugés et les blâmes opportunistes dirigés contre les couches les plus vulnérables de la société. Les messages doivent être très clairs pour expliquer la menace, fournir des conseils sur ce que le public

⁴ Pour plus d'informations sur les mesures à prendre dans les prisons et les centres de détention, veuillez vous référer à: Préparation, prévention et contrôle du COVID-19 dans les prisons et autres lieux de détention, OMS, Orientations intérimaires, 15 mars 2020, disponible sur http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0019/43402

[6/Preparedness-prevention-and-control-of-COVID-19-in-prisons.pdf?ua=1](https://unitar.org/learning-solutions/publications/covid-19-preparedness-and-response-places-detention-information-package); et à COVID-19 Préparation et intervention dans les lieux de détention: dossier d'information, DPO / OROLSI / JCS et UNITAR, 2020, disponible sur <https://unitar.org/learning-solutions/publications/covid-19-preparedness-and-response-places-detention-information-package>.

doit faire en cas d'urgence, et souligner l'importance et les avantages directs pour la communauté et son système sanitaire de respecter volontairement les ordres de santé publique (comme l'auto-confinement et les mesures de « distanciation sociale » conçues pour empêcher les rassemblements dans les cinémas, les églises, les boîtes de nuit ou autres espaces confinés propices à la contagion). Il peut être avantageux pour les services de police de communiquer de façon concrète sur leurs activités en cours, par exemple le nombre de points de contrôle établis, les personnes arrêtées, les amendes infligées et les accusations plus graves invoquées, etc. pour « encourager davantage » à la conformité.

22. La police et les autres personnels chargés de l'application des lois doivent bien connaître la manière de décrire la menace de la pandémie COVID-19 et l'importance de se conformer volontairement à la loi, et ce pour le bénéfice de soi-même, de la communauté et du système de santé, ce qui leur permettra de pouvoir améliorer la compréhension du public dans sa manière d'interagir avec les membres de la communauté. Certaines agences recommandent une formation supplémentaire pour les principaux porte-paroles sur la question.



MESURES INTERNES

23. Soyez stratégique pour déterminer comment les pertes de personnel peuvent influencer sur le fonctionnement du service. Travaillez avec chaque unité de l'agence pour identifier ses fonctions essentielles et réfléchissez à la façon dont les activités requises pour exercer ces fonctions essentielles seraient affectées pendant une pandémie telle que celle du COVID-19. Tenez également compte des

services et ressources externes dont l'agence dépend pour mener à bien ces activités et assurez-vous que ces services et ressources seront disponibles. Identifiez les activités policières qui peuvent être suspendues si nécessaire, et décidez à quel moment chaque activité devrait être interrompue en cas d'aggravation de la pandémie.

24. Recherchez des moyens alternatifs d'accomplir les fonctions qui sont essentielles

et qui doivent être maintenues, par exemple en utilisant les nouvelles technologies et le télétravail. Élaborez des stratégies pour informer le public de la suspension des fonctions policières non essentielles et d'autres fonctions en rapport avec l'application de la loi.

25. Identifiez les compétences clés nécessaires pour maintenir les fonctions essentielles et former le personnel pour assurer des renforts. Pour les fonctions critiques, cherchez des moyens de former d'autres employés pour pouvoir exécuter ces fonctions si nécessaire. Identifier les compétences spéciales requises pour exécuter les fonctions essentielles du département, en particulier les tâches exécutées par de petites unités hautement spécialisées, puis identifier les autres membres du personnel ou bénévoles du département qui possèdent ces compétences ou pourraient y être formés. Envisagez d'utiliser des bases de données préexistantes contenant les noms des employés ayant des compétences particulières, telles que la formation au désarmement, les compétences en mécanique et la capacité à conduire des poids-lourds. Ces membres du personnel pourraient être appelés en cas d'urgence à utiliser leurs compétences secondaires ou supplémentaires pour exécuter des fonctions qu'ils ne remplissent pas habituellement.

26. Planifiez le maintien de la police et d'autres opérations de maintien de l'ordre à long terme avec un minimum de personnel.

Il peut devenir difficile pour les services de maintenir leurs opérations - même celles dont la priorité est la plus élevée - pendant une longue période. En quelques semaines, un

“ **Les prestataires de soins de santé et la police sont débordés et manquent de personnel**

António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, Avril 2020 ”

service pourrait se retrouver avec la moitié de ses effectifs normaux. Les fonctionnaires doivent réfléchir à la manière de renforcer les effectifs du département, par exemple en utilisant des réseaux de bénévoles préexistants. Soyez également conscients de la nécessité de prévenir l'épuisement professionnel et la fatigue des employés qui ne sont pas malades, dont certains peuvent être amenés à travailler de nombreuses heures supplémentaires pour aider à maintenir les fonctions essentielles du service. Par conséquent, évitez de passer à des quarts de 12 heures aussi longtemps que possible pour éviter la fatigue des employés.

27. Appuyez-vous sur des processus déjà assimilés au sein du service. La « montée en puissance » des opérations en réponse à de grands événements - et par la suite une réduction des effectifs - est une pratique courante pour les services de police. Dans la mesure où de plus en plus d'agences adoptent Comp-Stat ou d'autres systèmes qui impliquent un redéploiement stratégique des ressources, de tels changements deviennent ancrés dans la

culture opérationnelle quotidienne des services de police. La planification d'une pandémie peut s'appuyer sur ces principes de base. Cependant, il est important de noter que certaines unités n'ont traditionnellement pas eu besoin d'augmenter ou de diminuer leur charge de travail dans une large mesure, comme les services administratifs et d'entretien des bâtiments. Ces unités peuvent avoir besoin d'une formation supplémentaire pour se familiariser avec les concepts de réduction des opérations.

28. Commencez les efforts d'éducation au sein du département dès que possible. Une main-d'œuvre instruite comprendra mieux la menace d'une pandémie telle que celle de COVID-19. Cela contribuera à réduire l'angoisse et à garantir que si une pandémie démarre, les employés respecteront les recommandations d'hygiène qui pourraient considérablement freiner la propagation de la maladie. De nombreuses ressources pédagogiques déjà développées par les agences nationales de santé peuvent être facilement intégrées dans les efforts éducatifs de votre département. Sensibiliser les employés à la façon dont les nouveaux plans et politiques s'inscrivent dans le cadre des opérations d'urgence existant. Les plans doivent également garantir que des informations exactes et en temps voulu seront fournies au personnel de l'agence pendant une pandémie de type COVID-19. La mesure dans laquelle les employés comprennent la pandémie de COVID-19 affectera l'impact de la pandémie sur les effectifs du service et leur capacité à communiquer sur la menace et à gérer la peur lors des interactions avec le public.

29. Communiquez régulièrement tout au long du processus de planification (à la fois en interne et en externe).

Des communications continues sont impératives pour maintenir l'élan dans le processus de planification et pour assurer une réponse coordonnée. Les responsables des services de police devraient s'efforcer d'obtenir les commentaires du personnel de l'unité et de rencontrer régulièrement d'autres personnes impliquées dans le processus local, pour examiner le plan et se tenir mutuellement au courant des nouveaux efforts de planification. Par exemple, à travers la tenue de réunions régulières pour faciliter la discussion continue du plan de lutte contre la pandémie de COVID-19 aux plus hauts niveaux de direction.

30. 22. Utilisez la technologie comme multiplicateur de force. Soyez créatifs en identifiant les façons dont la technologie peut aider en cas d'urgence. Les juridictions qui ont une capacité de « télétravail » - permettant aux employés d'accéder à des bases de données informatiques à distance, y compris leur domicile - devraient réfléchir à la façon dont ils pourraient utiliser cette capacité pendant une pandémie sans compromettre les bases de données critiques. D'autres utilisations stratégiques de la technologie, comme permettre aux résidents de signaler des crimes non violents via Internet ou mettre en place des lignes directes ou des unités de signalement par téléphone, peuvent réduire la demande de personnel de police lors d'une pandémie ou d'un autre incident critique.

31. Réfléchissez soigneusement à la quantité et au type d'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures d'urgence

nécessaires, et envisagez des achats échelonnés afin que l'équipement dont la durée de conservation soit limitée n'expire pas d'un seul coup. Les responsables de la planification sanitaire des services de police doivent travailler avec d'autres organismes gouvernementaux et entités en charge de l'application des lois pour déterminer quels types d'EPI sont stockés localement et ce que l'agence devrait envisager de stocker elle-même. Les responsables de la planification devraient déterminer soigneusement ce qui est raisonnable de stocker, compte tenu de la demande anticipée des divers produits et du fait que certains produits ont une durée de conservation limitée. Cela devrait être fait avec l'assistance du Ministère de la santé et / ou dans le cadre des directives de l'État. Lors du stockage des EPI, il est recommandé d'effectuer des achats échelonnés pour éviter un investissement « forfaitaire » des EPI qui expireront tous en même temps (nécessitant ainsi un autre investissement forfaitaire pour maintenir le stock). En outre, examinez attentivement quels types d'EPI doivent rester dans un emplacement central et lesquels doivent être immédiatement diffusés au personnel. La dissémination immédiate de grandes quantités d'EPI peut entraîner des inquiétudes indues et une mauvaise utilisation (ou une utilisation inutile) de l'équipement, et épuisera l'approvisionnement. Certains types d'EPI peuvent se détériorer s'ils sont laissés

dans le coffre d'un véhicule de police, par exemple.⁵ Les unités centrales peuvent envisager de conclure des accords prioritaires avec les fournisseurs pour fournir des ressources supplémentaires selon les besoins.

32. Revoyez les politiques de congé qui peuvent encourager le personnel à se présenter au travail lorsqu'il est malade ou exposé à la maladie. La police et les autres entités responsables de l'application de la loi devraient revoir les politiques actuelles en matière de congés maladie et de congés familiaux pour s'assurer que le personnel infecté ou susceptible d'avoir été exposé à la maladie ne se présentera pas au travail. Les responsables des sites étudiés ont noté que les employés infectés qui se présentent au travail peuvent faire plus de mal que de bien s'ils infectent d'autres membres du personnel. Le personnel mis en quarantaine qui a été exposé dans l'exercice de leurs fonctions au virus COVID-19 doit être rémunéré comme s'il était « de service » pendant ses quarts de travail réguliers. Cela encouragera les agents à signaler les expositions possibles et à se conformer aux ordonnances de quarantaine. Cependant, ces politiques doivent être rédigées avec soin afin d'éviter d'encourager des absences excessives.

33. Envisagez de faire des recommandations que le personnel peut partager avec les membres de leur famille (c.-à-d., créer un plan familial). La protection des familles du

⁵ Voir, par exemple, [https://nij.ojp.gov/library/publications/guide-selection-personal-protective-equipment-emergency-first-](https://nij.ojp.gov/library/publications/guide-selection-personal-protective-equipment-emergency-first-responders-nij)

[responders-nij](#), *Guide for the Selection of Personal Protection Equipment for Emergency First Responders*, NIJ Guide 102-00, November 2002.

personnel des services de police est essentielle à la continuité des opérations policières. L'inclusion de « plans familiaux » dans un plan de lutte contre une pandémie peut aider à garantir que le plus grand nombre possible d'employés se rende au travail. Dans cette optique, les agences sont encouragées à fournir une liste d'articles recommandés pour les familles à stocker ; comme l'eau, les aliments en conserve, les antiseptiques et les gants. Une assistance spécifique au « Genre » devrait être mise en place pour le personnel qui a une situation critique à la maison ou qui a perdu son soutien traditionnel pendant la pandémie.

CONCLUSION

34. Ces expériences soulignent la nécessité d'aborder le processus de planification de manière systématique et logique, en commençant par une compréhension

approfondie de la question. Les leçons identifiées indiquent que les responsables des agences devraient se concentrer sur l'élaboration d'un plan flexible qui s'appuie sur les recommandations actuelles de santé publique spécifiques à une pandémie de type COVID-19. L'engagement et l'éducation de l'agence, ainsi que l'intégration des efforts de planification et d'intervention d'urgence multi-agences existants dans le plan, aideront au processus de préparation de l'agence. Comme l'a fait remarquer un responsable, « Le processus de planification est tout aussi important que le résultat - vous devez passer par un processus éducatif de compréhension du risque et de réflexion sur les problèmes pour vraiment comprendre l'impact. Ensuite, vous (en tant qu'agence) pouvez le décomposer en ses éléments les plus simples. »



ANNEXES

Annexe 1 : COVID - 19 et Menaces criminelles potentielles

Annexe 2 : Prévention de l'exposition

Annexe 3 : Procédures opérationnelles à suivre lorsque des visiteurs accèdent aux locaux de la police

Annexe 4 : La police et les Droits de l'homme lors d'une pandémie de COVID-19

Annexe 5 : Une police sensible aux considérations liées au « Genre » lors d'une pandémie de COVID-19

Annexe 1 : COVID - 19 et Menaces criminelles potentielles

Les domaines suivants sont les plus susceptibles de voir une augmentation des appels de service en raison des circonstances entourant la réponse à la pandémie de COVID-19 :

- Violences conjugales / VSBG ;
- Violence intercommunautaire ;
- Préjugés et violence contre les personnes soupçonnées d'être porteuses du COVID-19 ainsi que les étrangers / minorités spécifiques / réfugiés et autres groupes vulnérables ;
- Traite de personnes ;
- Contrefaçon de médicaments et de produits médicaux ;
- Troubles civils concentrés sur les centres de traitement médical, les magasins d'alimentation et les centres de distribution, les entrepôts contenant et soupçonnés de contenir des articles en demande, et d'autres infrastructures essentielles ;
- Corruption et détournement de fonds publiques ;
- Cybercriminalité ;
- Etc.

Ces domaines ainsi que d'autres peuvent bénéficier d'orientations spécifiques plus détaillées. Par conséquent, les services de police sont encouragés à contacter les personnes suivantes avec leurs demandes d'orientation thématique spécifiques :

- i) **Sofiene Bacha**, spécialiste des politiques, Équipe État de droit, sécurité et droits de l'homme pour la paix et le développement durables, Bureau de Crise, PNUD (sofiene.bacha@undp.org)
- ii) **Andrew Carpenter**, chef - Section des politiques stratégiques et du développement ; Division de la police, Département des opérations de paix (carpentera@un.org)

Annexe 2 : Prévention de l'exposition

1. Si vous êtes malade mais avez un doute, informez votre superviseur, restez à la maison et ne venez pas travailler. Consultez un médecin ou un service médical certifié pour obtenir un diagnostic et des conseils, et présentez-le à votre superviseur pour une évaluation et des instructions supplémentaires.
2. Sur le chemin vers un commissariat de police : portez un masque chirurgical jetable en cas d'utilisation des transports en commun / de partage d'un moyen de transport avec d'autres personnes. À l'entrée, un point de contrôle de la température installé par la mission devrait être utilisé par les officiers et les visiteurs. Ceux dépassant 38C (100F) ne doivent pas entrer.
3. Lavez-vous les mains fréquemment avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes (l'équivalent de chanter la chanson « Joyeux Anniversaire » deux fois). Si un savon ou de l'eau ne sont pas facilement disponibles, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60% d'alcool.
4. Évitez de toucher votre visage, pour éviter une transmission accidentelle.
5. Nettoyer et désinfecter soigneusement les surfaces fréquemment touchées à l'aide de solutions ou de lingettes détergentes / désinfectantes appropriées, y compris les postes de travail, les véhicules etc.
6. Maintenir une bonne santé, se reposer suffisamment, maintenir un programme d'exercice modéré, manger sainement, éviter de fumer, etc.
7. Se tenir au courant des vaccinations.
8. Lorsque vous interagissez avec toute autre personne, y compris un membre du public présentant des symptômes des voies respiratoires supérieures (éternuements, toux), fournissez-lui un masque P-100 ou N-95, le cas échéant, ou tenez-vous à 2 mètres.
9. Tous les agents de police doivent être munis d'un équipement de protection du personnel (EPI) approprié. Lorsque ces EPI sont en nombre limité, ceux qui sont en mission opérationnelle ou qui ont besoin de contacts avec autrui, doivent avoir la priorité.
10. En cas d'interaction avec des membres du public soupçonnés d'être porteurs de COVID-19, un EPI approprié comporte :
 - a) Masques P-100 ou N-95
 - b) Protection des yeux (lunettes de sécurité ou écran facial)
 - c) Gants en nitrile / latex / caoutchouc

Annexe 3 : Procédures opérationnelles à suivre lorsque des visiteurs accèdent aux locaux de la police

1. Tous les visiteurs doivent être considérés comme potentiellement affectés par le COVID 19, c'est pourquoi toutes les mesures préventives doivent être prises en conséquence. Néanmoins, le plein respect des principes des droits de l'homme doit toujours être pris en considération.
2. Les visiteurs ne devraient être autorisés à visiter que des zones spécifiques identifiées dans les locaux de la police, de préférence un bureau dédié à cet effet. Cette zone doit être désinfectée et nettoyée fréquemment, idéalement après chaque visite, au moins les surfaces touchées par les visiteurs doivent être nettoyées et désinfectées après chaque visite.
3. Une salle d'attente dédiée et isolée doit être identifiée au cas où plus de visiteurs seraient présents en même temps, cette zone devrait répondre à toutes les exigences générales pour éviter la transmission du virus.
4. Toute interaction avec le personnel de la police et d'autres personnes ne devrait avoir lieu que dans la zone désignée ;
5. Chaque visiteur, avant d'entrer dans les locaux, devrait être muni d'un masque chirurgical à porter pendant toute la durée de la présence dans les locaux et lors de l'interaction avec les policiers et autres personnes.
6. Des procédures doivent être mises en place pour l'élimination des masques chirurgicaux fournis aux visiteurs ;
7. Tout le personnel de la police doit porter un EPI pendant toute interaction avec des visiteurs ;
8. Il incombe au commandement de veiller à ce que tous les membres du personnel de police et les civils travaillant pour la police à l'intérieur des locaux reçoivent une formation appropriée et régulière sur ces procédures opérationnelles.

Annexe 4 : La police et les Droits de l'homme lors d'une pandémie de COVID-19

Outre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les droits socio-économiques, le droit à la santé et le droit à la libre circulation, la police doit être consciente des violations des droits de l'homme qui peuvent survenir dans l'exercice de ses fonctions de protection de la population, pendant une pandémie.

En réalité, la pandémie COVID-19 a un impact et continuera d'avoir un impact négatif sur l'espace démocratique et la gouvernance dans de nombreux pays du monde⁶ La prise de décision passe de plus en plus au tout sécuritaire et à la réponse militaire. Étant donné que les institutions de défense et de sécurité manquent de mécanismes de contrôle dans de nombreux pays, en particulier dans les contextes de conflit et de crise, cela aggravera les problèmes de corruption et en apportera de nouveaux liés à l'application des mesures d'urgence par les services de sécurité.

De plus, si le maintien de l'ordre prévu par les ordonnances et les lois d'urgence est appliqué de manière trop militariste et violente, sans respect des principes de transparence et de responsabilité, cela peut entraîner une méfiance du public envers le gouvernement et la police et nuire de manière permanente à leur réputation. Par exemple, si le couvre-feu n'est pas appliqué de manière transparente et équitable, la population résistera non seulement au couvre-feu, mais également aux autres décisions du gouvernement, y compris les mesures liées à la santé.

Dans un contexte de conflit et de fragilité, où la légitimité du gouvernement est contestée et / ou les tensions communautaires prévalent, le rôle des acteurs non étatiques est renforcé pendant la pandémie et l'exécution des ordonnances d'urgence par la police pourrait être considérée comme illégitime par la population, conduisant à une résistance de la communauté et à une réponse policière exacerbé.

Pour combattre et prévenir la pandémie de COVID-19, plusieurs États se tournent vers l'intelligence artificielle (IA) et les technologies de collectes de données sans considération claire et ferme de la vie privée. Les algorithmes qui traitent aveuglément le suivi et d'autres informations personnelles peuvent conduire à la stigmatisation de certains groupes vulnérables. La police fait souvent partie de l'appareil en charge de la surveillance du comportement et des mouvements des individus. Dans une situation normale, les systèmes de surveillance et les bases de données de la police sont généralement utilisés dans un cadre juridique strict et sous une forte surveillance du pouvoir judiciaire. Les situations d'urgence confèrent souvent au gouvernement des compétences extraordinaires pour utiliser ces bases de données sans suffisamment de procédures de surveillance et de réglementation. Bien que la protection des données ne puisse pas être un obstacle pour sauver des vies, il est important que les décisions prises selon ces algorithmes n'affectent pas les droits de l'homme et ne discriminent aucun

⁶ <https://carnegieendowment.org/2020/04/06/how-will-coronavirus-reshape-democracy-and-governance-globally-pub-81470>.

groupe ou communauté. L'utilisation de données à caractère personnel par la police devrait être légitimée et exclusivement à des fins spécifiques de santé publique. Toutes les données personnelles collectées doivent être détruites une fois les algorithmes de COVID-19 supprimés.

Annexe 5 : Une police sensible aux considérations liées au « Genre » lors d'une pandémie de COVID-19

La police devrait prendre des mesures pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des hommes lors d'une pandémie :

- Comprendre les besoins et risques différentiels des hommes et des femmes ;
- Une attention particulière doit être accordée aux femmes en cellule de détention. La police devrait veiller à ce que les femmes en détention soient traitées de manière à répondre à leurs besoins et à leurs exigences ;
- Participation, inclusion et accès à l'information et partage des informations sur la protection avec les groupes vulnérables et marginalisés, y compris les femmes ;
- Faire équipe avec des réseaux de protection dirigés par des femmes ;
- Prise en compte d'un mécanisme pour faire face à l'augmentation de la violence sexuelle et sexiste et de la maltraitance des enfants à mesure que la détention est prolongée, notamment en autorisant le déplacement de la victime vers l'unité d'enquête spécialisée (le cas échéant) pendant le couvre-feu. Pendant l'état d'urgence et le fonctionnement limité des organes judiciaires, la coordination avec le pouvoir judiciaire et d'autres organisations étatiques et non étatiques est importante pour assurer la protection des victimes jusqu'à la réouverture des tribunaux.

POLICE PLANNING DURING A COVID-19 PANDEMIC

Police Division
United Nations Department of Peace Operations

Crisis Bureau
United Nations Development Programme

